



# St-Cyprien C'est chez moi!

Programme de revitalisation domiciliaire  
1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2024

UNE AIDE FINANCIÈRE POUVANT ATTEINDRE

4 250\$

EST OFFERTE POUR LA CONSTRUCTION DE VOTRE RÉSIDENCE OU POUR  
L'ACQUISITION D'UNE PROPRIÉTÉ

## EN QUOI CONSISTE CE NOUVEAU PROGRAMME?

### **Mot de bienvenue aux nouveaux arrivants :**

Les nouveaux arrivants sont cordialement invités à notre souper de la Fête des voisins, qui a lieu chaque année en début juin. Lors de cette journée, le maire prononcera un mot de bienvenue aux familles et leur remettra un livre du centenaire en guise de cadeaux de bienvenue. Cette journée est idéale pour rencontrer et faire connaissance avec les résidents.

### **Municipalité de Saint-Cyprien :**

Suite à l'adoption, résolution no. 13-07-2019 relative au programme de revitalisation à l'égard du territoire, la Municipalité de Saint-Cyprien accorde un crédit sur les taxes foncières d'une nouvelle construction jusqu'à concurrence de 500\$, ayant pour objet de compenser les taxes foncières imposées sur l'immeuble, comprenant le terrain et le bâtiment.

Le propriétaire qui construit un immeuble d'une valeur minimale de 80 000\$ est admissible pour bénéficier de ce crédit pour **l'année au cours de laquelle la construction est portée au rôle d'évaluation foncière.**

Sont admissibles, les travaux visant la construction d'un bâtiment principal, sur un lot desservi, exécuté en conformité avec la réglementation municipale en matière d'urbanisme.

De plus, les frais de raccordement aux réseaux d'égouts sanitaires sur territoire desservi, du tuyau principal au bord du chemin d'entrée de la propriété, sont gratuits. Le propriétaire est responsable du branchement des égouts de la maison au bord du chemin.

(Boni de 1 000\$)

***\*\*Les taxes foncières spéciales et la taxe de bienvenue sont exclues de ce crédit de taxes.***

## **1- Nouveaux propriétaires / Moins de 35 ans :**

Aux nouveaux propriétaires, un chèque de 500\$ sera remis aux personnes de moins de 35 ans ayant construit une résidence principale d'une valeur minimale de 80 000\$ ou ayant fait l'acquisition d'une première résidence principale existante dans la municipalité de St-Cyprien. Une vente entre conjoints n'est pas admissible.

**L'éligibilité à ce montant sera effective à compter de l'année au cours de laquelle cette résidence sera inscrite au rôle d'évaluation ou à compter de l'année où les nouveaux propriétaires habiteront cette résidence à titre de résidence principale.**

**Cette éligibilité sera applicable aux propriétaires ou aux copropriétaires de moins de 35 ans, et ce, pourvu qu'un des copropriétaires ait moins de 35 ans.**

**Limite d'un chèque de 500\$ par résidence.**

## **2- Nouveaux propriétaires de 35 ans et plus :**

Aux nouveaux propriétaires de plus de 35 ans, un chèque de 500\$ sera remis aux personnes **ayant construit une résidence principale** d'une valeur minimale de 80 000\$.

**L'éligibilité à ce montant sera effective à compter de l'année au cours de laquelle cette résidence sera inscrite au rôle d'évaluation ou à compter de l'année où les nouveaux propriétaires habiteront cette résidence à titre de résidence principale.**

**Limite d'un chèque de 500\$ par résidence.**

\*\*Ces montants sont payables au premier anniversaire uniquement de l'acquisition ou de l'inscription au rôle.

## **Soutien financier aux familles :**

Un montant pouvant aller jusqu'à 1 000\$ est offert aux familles avec enfants d'âge préscolaire ou scolaire (primaire), pour la construction ou pour l'achat d'une première maison dans la municipalité de St-Cyprien. Pour être éligible, vos enfants doivent être âgés entre 0 et 12 ans (l'enfant d'âge scolaire doit fréquenter l'école Petite Abeille, sauf si l'année requise n'est pas disponible à l'école Petite Abeille), vous devez faire l'acquisition d'une maison pour la première fois dans la municipalité de St-Cyprien, un montant de 250\$ par enfant sera remis qu'une seule fois à la famille arrivante dans la municipalité. Jusqu'à concurrence de 1 000\$ maximum par famille. Payable au premier anniversaire de l'hypothèque.

### **Boni familial pour résident:**

Boni de 500\$ pour la naissance d'un enfant entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 31 décembre 2024. Pour être éligible à ce boni, vous devez être propriétaire d'une maison et l'enfant doit habiter dans la résidence à St-Cyprien. Ce montant est éligible pour les quatre premiers enfants de la famille seulement. La demande pour ce boni doit être faite à la naissance de l'enfant et payable au premier anniversaire de l'enfant.

### **Aide au développement économique de la municipalité**

**VOLET 1)** La Municipalité est disposée à accorder une aide financière à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé sur son territoire et qui est le propriétaire d'un immeuble. Une aide financière de 10% des coûts admissible du projet publicité pour un maximum de 500\$ pour la publicité, mise en marché ou promotion de son entreprise. L'entreprise doit être enregistrée au registre des entreprises.

ET/ OÙ

**VOLET 2)** La Municipalité est disposée à mettre en place un programme de crédit de taxes foncières à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé sur son territoire et qui est le propriétaire d'un immeuble. Accorder un crédit de taxes foncières de 100% de l'augmentation des taxes foncières dues au changement de l'usage cependant est exclus les compensations pour les services municipaux (vidanges, égouts, ect.). Maximum de 500\$. L'entreprise doit être enregistrée au registre des entreprises.

### **Caisse Desjardins des Etchemins :**

L'une des dimensions de la mission de la Caisse est de contribuer au mieux-être économique et social de ses membres et des collectivités.

Parmi les moyens retenus à cet égard, l'un est de faciliter l'acquisition d'une propriété à l'aide des promotions en vigueur.

**Conditions :** La propriété doit être située à l'intérieur du territoire de la municipalité de Saint-Cyprien.

L'émission d'un permis de construction pour des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2024 tient lieu d'inscription à ce programme.

Pour l'acquisition d'une résidence existante, le contrat doit être signé chez le notaire pendant la même période de référence.

Une vente entre conjoints n'est pas admissible.

### **Magasin Coop de Sainte-Justine (BMR) :**

Le Magasin Coop de Sainte-Justine, entreprise impliquée activement dans le milieu depuis sa fondation, il y a plus de 70 ans, est fier d'être partenaire dans le développement économique de la région.

Pour appuyer cet engagement à l'endroit de ses membres et favoriser la construction résidentielle sur **tout** le territoire qu'il dessert, le Magasin Coop offre un crédit de 500\$ au membre qui transigera pour un montant minimal de 25 000\$ en matériaux et fournitures nécessaires à la construction d'une résidence familiale, à titre de propriétaire-occupant.

**Conditions :** Être membre du Magasin Coop.

La facturation doit être rédigée au nom du membre participant.

Si la construction est confiée à un entrepreneur en construction, la facturation doit être rédigée au nom de l'entrepreneur et le nom du membre doit obligatoirement être inscrit dans la case « expédié a ».

À la fin des travaux, l'entrepreneur devra fournir au Magasin Coop de Sainte-Justine, toutes les factures d'achat de matériaux pour s'assurer l'éligibilité du membre participant. Si tel est le cas, la remise est faite au membre propriétaire occupant de la résidence.

Le paiement des factures doit être effectué selon les conditions de vente.

### **Rotobec inc. :**

Rotobec inc. est reconnu comme étant un employeur de choix et connaît du succès grâce à son personnel expérimenté et motivé. Son défi est de conserver et d'attirer une main-d'œuvre compétente et stable.

Sa participation à ce programme est d'offrir à ses employés, une remise de 1% de l'hypothèque pour la construction d'une nouvelle résidence ou pour l'achat d'une résidence existante jusqu'à un maximum de 1 000\$.

**Conditions :** La résidence familiale doit être construite ou établie dans les limites de la municipalité de Saint-Cyprien.

L'employé doit occuper la résidence familiale.

L'émission d'un permis de construction pour des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2024 tient lieu d'inscription à ce programme.

Pour l'acquisition d'une résidence existante, le contrat doit être signé chez le notaire pendant la même période de référence.

La remise prévue au programme sera versée au premier anniversaire de l'emprunt hypothécaire, et ce, pourvu que l'employé ait conservé son emploi chez Rotobec pendant toute cette période.

Une vente entre conjoints n'est pas admissible.

Si le programme se prolongeait sur plusieurs années, l'employé pourrait bénéficier du programme plus d'une fois, pourvu qu'il porte sur l'excédent de l'emprunt hypothécaire existant.

Ce programme se veut un avantage additionnel que Rotobec veut offrir à son personnel.

### **Transport G. Pouliot et Industries Langebec :**

La direction de Transport G. Pouliot et Industries Langebec désire donc offrir à ses employés, une remise de 1% de l'hypothèque pour la construction d'une nouvelle résidence ou pour l'achat d'une résidence existante jusqu'à un maximum de 1 000\$.

**Conditions :** La résidence familiale doit être construite ou établie dans les limites de la municipalité de Saint-Cyprien.

L'employé doit occuper la résidence familiale.

L'émission d'un permis de construction pour des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2024 tient lieu d'inscription à ce programme.

Pour l'acquisition d'une résidence existante, le contrat doit être signé chez le notaire pendant la même période de référence.

La remise prévue au programme sera effectuée par chèque, au premier anniversaire de l'emprunt hypothécaire et ce, pourvu que l'employé ait conservé son emploi chez Transport G. Pouliot et Industries Langebec pendant toute cette période.

Une vente entre conjoints n'est pas admissible.

Si le programme se prolongeait sur plusieurs années, l'employé pourrait bénéficier du programme plus d'une fois, mais seulement sur l'excédent du premier emprunt hypothécaire et non sur le solde de l'hypothèque restante.

Ce programme se veut un avantage additionnel que Transport G. Pouliot et Industries Langebec veut offrir à son personnel. Cependant, la direction se réserve le droit de refuser certaines applications ou de se retirer du programme.

### **Goudreau et Goudreau :**

L'implication de Goudreau et Goudreau dans ce programme consiste à offrir à ses employés, une remise équivalant à 1% de l'hypothèque, applicable sur les matériaux, lors de la construction d'une nouvelle résidence ou une remise de 1% de l'hypothèque, sur l'achat d'une résidence existante. Dans les deux cas, le montant maximal accordé sera de 300\$.

**Conditions :** La résidence familiale doit être construite ou établie dans les limites de la municipalité de Saint-Cyprien.

L'employé doit occuper la résidence familiale.

L'émission d'un permis de construction pour des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2024 tient lieu d'inscription à ce programme.

Pour l'acquisition d'une résidence existante, le contrat doit être signé chez le notaire pendant la même période de référence.

Une vente entre conjoints n'est pas admissible.

Si le programme se prolongeait sur plusieurs années, l'employé pourrait bénéficier du programme plus d'une fois, mais seulement sur l'excédent du premier emprunt hypothécaire et non sur le solde de l'hypothèque restante.

Ce programme se veut un avantage additionnel que Boiscarvin inc. veut offrir à son personnel. Cependant, la direction se réserve le droit de refuser certaines applications ou de se retirer du programme.

### **Ford Appalaches inc.:**

La collaboration de Ford Appalaches dans ce programme consiste à offrir un rabais additionnel de 500\$, sur l'achat d'un véhicule d'une valeur minimale de 10 000\$, à tous nouveaux propriétaires de résidence familiale, construite ou établie dans les limites de la municipalité de Sainte-Justine.

## **Ameublement BrandSource Ste-Justine :**

Ameublement BrandSource Ste-Justine s'associe aux autres collaborateurs pour promouvoir l'accès à la propriété domiciliaire. Sa direction est fière de contribuer à ce programme permettant la venue de nouveaux résidents en leur offrant la somme de 300\$ comptant, et ce, à l'achat d'ameublement de 10 000\$ et plus.

**Conditions :** Les achats doivent être effectués entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de la même année.

L'ameublement doit être livré et être acquitté selon les conditions au contrat.

Le client doit résider sur le territoire desservi par Ameublement BrandSource Ste-Justine.

L'ameublement comprend toutes les marchandises disponibles en magasin.

Son exclu, les contrats commerciaux, les compagnies d'assurances, les associations et les corporations.

**\*\*\*Notez que toutes les demandes relatives au programme de revitalisation doivent être faites par le contribuable. Si vous êtes admissible au programme, et que vous n'en faites pas la demande, aucun paiement ne vous sera envoyé automatiquement.**